Justificatif généré le 08/07/2024

Support de parution : Actu-Juridique.fr

Date de parution : 08/07/2024
Département : (92) Hauts-de-Seine (92)
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/745731
N° d'annonce : 745731

DOMUSVI

Société par actions simplifiée au capital de 249.999.999 €

Siège social : 46-48 Rue Carnot 92150 SURESNES

519 158 794 R.C.S. Nanterre

Suivant procès-verbal en date du 1er juillet 2024, l'associé unique a :

- approuvé, en toutes ses dispositions, le projet de traité de fusion conclu le 6 mai 2024 avec la société :

LOCADEP

Société à responsabilité limitée à associé unique au capital de 50.307,78 €

Siège social :

46-48 Rue Carnot – 92150 SURESNES

390.020.683 RCS NANTERRE

Et décidé de la fusion par voie d'absorption de la société LOCADEP par la société DOMUSVI, avec un effet rétroactif comptable et fiscal au 1er janvier 2024 ;

- approuvé la transmission universelle du patrimoine de la société LOCADEP.

La société LOCADEP a, en conséquence, été dissoute de plein droit, sans liquidation.

Mention sera portée au RCS de Nanterre.

Le président.

Vérifier la validité de l'annonce
Code de vérification : aeSQCi8JH
https://digitalisation.actulegales.fr/#aeSQCi8JH

EURO-QUALITY SYSTEM ISO 9001

Habilitation : Le support Actu-Juridique.fr est habilité à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2022 dans les départements de Paris - 75 (arrêté du 30/12/2021), Seine-et-Marne - 77 (arrêté du 10/12/2021), Yvelines - 78 (arrêté du 28/12/2021), Essone - 91 (arrêté du13/12/2021), Hauts-de-Seine - 92 (arrêté du 16/12/2021), Seine-Saint-Denis - 93 (arrêté du 22/12/2021), Val-de-Marne - 94 (arrêté du 31/12/2021) et Val d'Oise - 95 (arrêté du 24/12/2021)